



## **Appel à candidature pour un contrat d'Allocation d'Etudes (CAE) ...**

### **Venez nous rejoindre à l'EHPAD DU SUD ARDENNAIS**

L'EHPAD du Sud Ardennais en lien avec l'ARS vous propose un contrat d'Allocations d'études (CAE).

Le dispositif a pour objet de vous proposer, si vous êtes étudiants en cours de formation en 2023, un revenu complémentaire pendant votre formation. En contrepartie nous vous demandons un engagement à exercer au sein de l'EHPAD pour une durée du double de(s) année(s) de perception de l'allocation, et cela dès l'obtention de votre diplôme.

#### Critères d'éligibilité :

Vous devez être inscrit dans un Institut de formation du Grand Est pour la période 2023-2024 et vous engager à travailler à l'EHPAD ensuite.

Il est rappelé que si vous bénéficiez d'un autre dispositif financier, vous devez vérifier si ce dernier prend en compte ou non les ressources issues de l'allocation d'études dans les conditions d'éligibilités de ce dispositif (Bourses, RSA...).

L'EHPAD du Sud Ardennais rédige le contrat d'allocations d'études dans lequel vous vous engagez à :

- travailler à l'EHPAD Du Sud Ardennais après l'obtention de votre diplôme de fin d'études et pour une durée de 2ans
- rembourser la totalité des sommes perçues pendant la scolarité pour le cas où vous rompiez de manière anticipée le contrat.

**Vous êtes intéressé ? Nous aussi !**

Contactez notre Gestionnaire des Ressources Humaines à l'adresse suivante :

[rh@ehpad-ardennes.fr](mailto:rh@ehpad-ardennes.fr)